



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 12 AVRIL 2026

<i>Date d'affichage</i>	02/04/2026
<i>Date de la convocation</i>	02/04/2026

<i>Afférents au Conseil</i>	11				
<i>En exercice</i>	11				
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	11				
<i>Voix</i>	<i>POUR</i>		<i>CONTRE</i>		<i>ABSENTION</i>

L'an deux mille vingt-six et le douze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : AVELLA Patrice, AVIAS Adoracion, FIANDINO Franck, GIRERD Stéphane, LELEU Jean-Louis, MARIN Géraldine, SALAS-CARRIQUE Gloria, SOUCHET Yanne

Absents représentés : AVELLA Nathan procuration à AVELLA Patrice, PICO Martine pouvoir à AVIAS Adoracion, RAMIN Elodie pouvoir à MARIN Géraldine

Absent non représenté :

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 19 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD PACA – APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Madame le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixé la commune de Roure en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, elle propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA, et d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Roure à cette association.

AR Prefecture

006-210601118-20260412-19-DE
Reçu le 14/04/2026

Le Maire propose au Conseil de désigner les délégués ci-après :

Titulaire : **YANNE SOUCHET**

Titulaire : **ADORACION AVIAS**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les candidatures ci-dessus.
- **APPROUVE** les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA
- **ACCEPTE** le principe de l'adhésion de la commune de Roure auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 13 avril 2026
Et publication ou notification

Madame Le Maire
Yanne SOUCHET

